http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article155

Modification du règlement intérieur

- Le bureau du directeur -

Date de mise en ligne : jeudi 2 décembre 2010

Copyright © Ecole du Pain Perdu de Beaumont en Véron - Tous droits réservés

le rÃ¨glement intÃ©rieur de l'Ã©cole a Ã©tÃ© modifiÃ©.

[Modification du rÃ¨glement intÃ©rieur 2010/2011]

Titre 4 : Usage des locaux, hygiÃ¨ne

Les goÃ»ters sont tolÃ©rÃ©s lors des rÃ©crÃ©ations du matin **(de mÃªme que les bonbons Ã lâ€™occasion des anniversaires)**, **par contre** les chewing-gum, sucettes et **gros** bonbons sont interdits.

(Les mots en caractÃ¨res gras et soulignÃ©s sont retirÃ©s du rÃ¨glement scolaire.)

Titre 5 : Surveillance et responsabilitÃ©

Lâ€™accueil des Ã©lÃ¨ves est assurÃ© 10 min avant lâ€™entrÃ©e en classe, **câ€™est Ã dire 9h05 le matin et 13h35 lâ€™aprÃ¨s midi.**

Les enfants sont rendus Ã la responsabilitÃ© de leur famille, Ã lâ€™issue des classes du matin **Ã 12h15 le matin et Ã 16h45, lâ€™aprÃ¨s midi.**

Pendant la pause mÃ©ridienne entre 12h15 et 13h35, les Ã©lÃ¨ves restant Ã la cantine sont sous la responsabilitÃ© du personnel communal.

(Les mots en caractÃ¨res gras et soulignÃ©s sont ajoutÃ©s Ã lâ€™article.)

Le directeur

Copyright © Ecole du Pain Perdu de Beaumont en Véron